

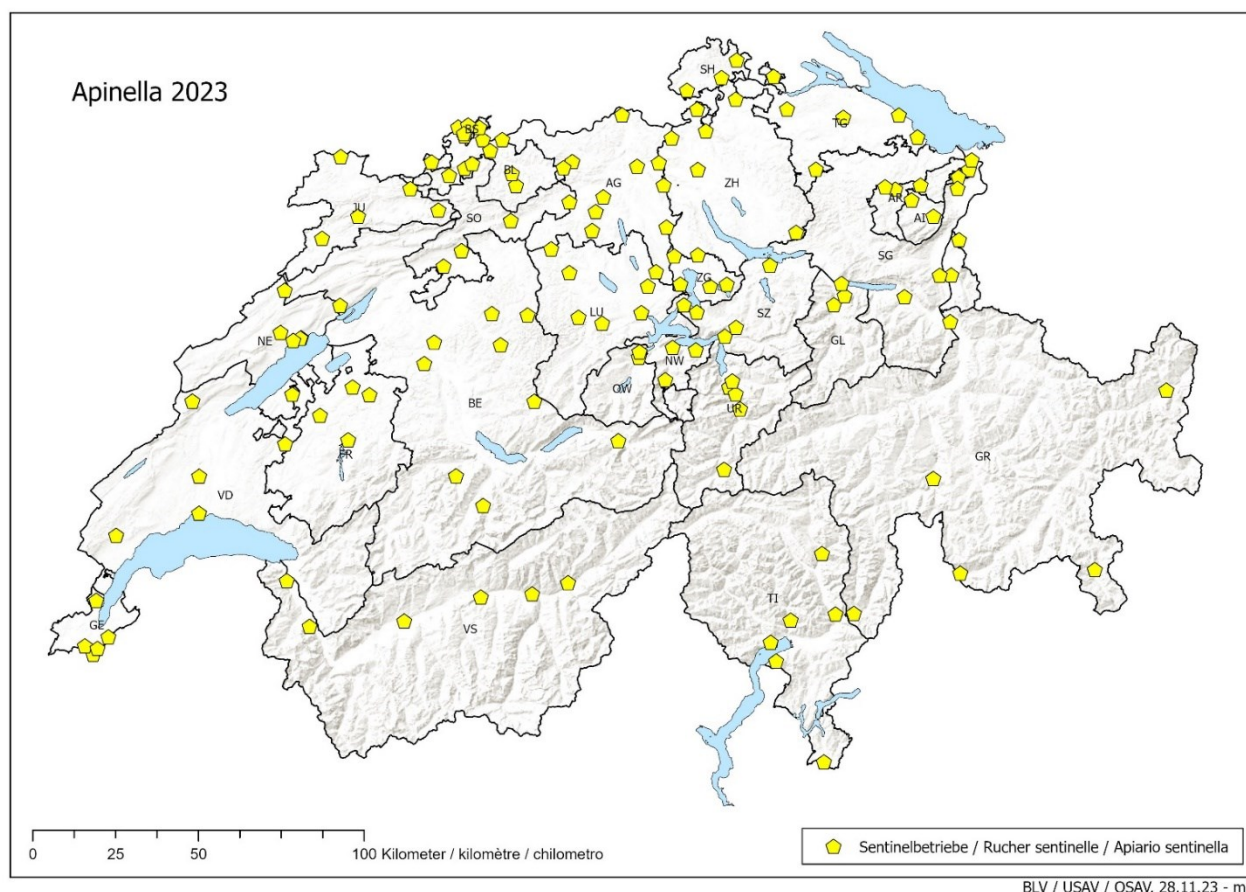


Programme de détection précoce Apinella – rapport 2023

Le petit coléoptère de la ruche (*Aethina tumida*) représente une menace pour la population d'abeilles suisse depuis son apparition en Calabre et en Sicile en septembre 2014. Mené depuis 2015, le programme de détection précoce Apinella vise à détecter le plus tôt possible l'arrivée d'*Aethina tumida* en Suisse et à le combattre immédiatement. Pour ce faire, des apiculteurs dits sentinelles répartis dans toute la Suisse contrôlent leurs colonies dans des ruchers sélectionnés de mai à octobre. Le programme Apinella vise aussi à sensibiliser et à former les apiculteurs pour qu'ils soient à même de contrôler leurs ruches, identifier le parasite et, le cas échéant, le combattre. Il permet aussi d'élever le niveau de connaissances pour diagnostiquer *Aethina tumida* en Suisse.

Les services vétérinaires cantonaux recrutent des apiculteurs sentinelles prêts à assumer le travail de contrôle et dont les colonies sont situées à des endroits appropriés (dans les vallées ouvertes sur le sud, aux abords des routes nationales, dans des régions à importations d'abeilles ou à trafic international de marchandises). Les apiculteurs sentinelles contrôlent les ruchers toutes les deux semaines au moyen de pièges diagnostiques Schäfer. La phase de contrôle dure de début mai à fin octobre. Les apiculteurs sentinelles annoncent les résultats de leurs contrôles à l'OSAV au moyen de l'application [App Bee Traffic](#) ou d'un [accès à Internet](#).

S'ils trouvent des coléoptères ou des larves suspectes, les apiculteurs sentinelles l'annoncent à l'inspecteur des ruchers. Celui-ci décide s'il est nécessaire d'envoyer un échantillon au laboratoire national de référence pour les épizooties des abeilles (CRA).



BLV / USAV / OSAV, 28.11.23 - mbi

Apiculteurs sentinelles recrutés en 2023

Les cantons ont recruté en 2023 au total 139 apiculteurs sentinelles pour Apinella, dont un a systématiquement contrôlé deux ruchers. En 2023, le programme a donc porté sur 140 ruchers. Pour 124 d'entre eux, les raisons du choix ont été les suivantes : dans 63 cas, la motivation de l'apiculteur à participer au programme, dans 50 cas, l'installation du rucher à un endroit exposé (dont un dans une région de transhumance et un dans une zone à importation d'abeilles) et, dans 9 cas, la situation du rucher dans des territoires à importation d'abeilles, des chiffres proportionnellement semblables à ceux des années précédentes.

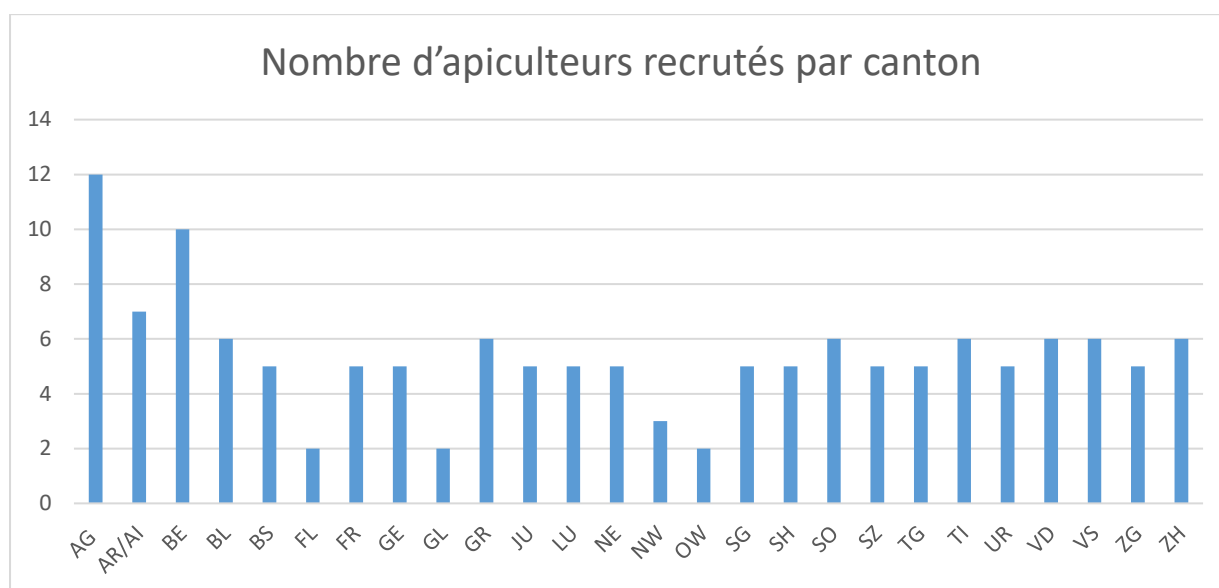


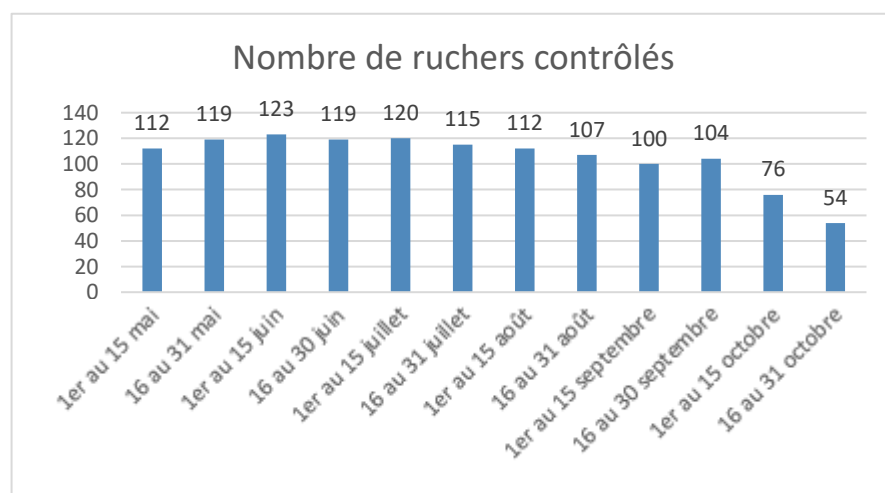
Figure 1 : Nombre d'apiculteurs sentinelles recrutés par canton et leur répartition géographique

Annonces reçues

Nous avons reçu de 139 apiculteurs sentinelles 1352 jeux de données. Il a fallu éliminer 58 annonces en raison de doublons. Au total, 1294 annonces ont pu être traitées. Six apiculteurs recrutés n'ont pas effectué d'annonces. Il s'agissait d'apiculteurs dans les cantons de BE SO, TG et ZH.

Annonces par intervalle temporel

L'intervalle temporel choisi était de 15 jours, soit deux contrôles par mois.



Les annonces ont été nombreuses dès le début de la saison Apinella et le sont restées jusqu'à fin août.

Le nombre d'annonces a légèrement baissé pendant la période de contrôle et de traitement contre la varroase en septembre.

Le recul de l'intensité des contrôles en octobre s'explique par le fait que les colonies des ruchers situés en altitude étaient déjà en hibernation.

Figure 2 : Nombre de ruchers contrôlés par intervalle temporel durant la saison Apinella 2023

On trouvera la répartition graphique des apiculteurs et apicultrices sentinelles ayant fait des annonces par intervalle temporel sur la [page Apinella](#) de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Annonces par apiculteur sentinelle

Pour Apinella, le nombre optimal de contrôles se monte à 12 contrôles par apiculteur sentinelle. Si l'on tient compte des absences pour raison de vacances, du contrôle et de la lutte contre la varroase et de l'hivernage précoce dans les régions de montagne, il faudrait que le nombre minimum de contrôles annoncés soit de huit par rucher. Sur les 139 apiculteurs et apicultrices sentinelles



qui ont fait des annonces, 84 % (117) ont annoncé huit contrôles ou plus, soit une légère amélioration par rapport à l'année précédente (78 % en 2022).

Nombre de colonies contrôlées par rucher

La taille moyenne des ruchers en Suisse est d'environ 9,4 colonies (Jean-Daniel Charrière, 2018). Pour Apinella 2023, le nombre de colonies par rucher contrôlé se montait en moyenne à 8,29 colonies. La médiane est de 8 colonies. Proportionnellement parlant, les ruchers contrôlés étaient plutôt de petite taille. Ces chiffres sont semblables à ceux de l'année 2022.

Transmission rapide des annonces

Les apiculteurs et apicultrices sentinelles sont priés d'annoncer rapidement les contrôles pour qu'il soit possible de présenter la situation actuelle du petit coléoptère de la ruche en Suisse. Idéalement, l'annonce devrait être faite tout de suite, mais une annonce effectuée dans les 2 semaines est encore significative. Au total, 90% des contrôles ont été annoncés dans les deux semaines. 139 contrôles sur 1352 ont été annoncés trop tard. La discipline d'annonce est inchangée par rapport à celle de l'année 2022.

Évaluation d'Apinella 2023

Aucun coléoptère suspect n'a été découvert lors des contrôles.

Avec une discipline d'annonce inchangée et plus d'apiculteurs sentinelles avec ≥ 8 contrôles annoncés, on peut considérer que les résultats du programme de détection précoce Apinella 2023 sont fiables. Il a permis à la Suisse de montrer que les abeilles suisses étaient indemnes du petit coléoptère de la ruche à l'automne 2023.

Perspectives du programme Apinella en 2024

La menace pour la Suisse reste inchangée étant donné que le petit coléoptère de la ruche semble être endémique en Calabre. Depuis le début de l'année, seuls quatre cas (trois en mai et un en juin) ont été signalés à l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale delle Venezie, [IZSVe](#)). Le risque étant inchangé, le programme de détection précoce Apinella sera reconduit l'année prochaine. Des apiculteurs sentinelles recrutés contrôleront leurs ruchers toutes les deux semaines de mai à octobre 2024 et annonceront les résultats des contrôles à la base de données centrale de l'OSAV.

Un grand merci à tous les apiculteurs sentinelles pour leur engagement en faveur de la santé des abeilles.

Références

Jean-Daniel Charrière, S. F. (2018). L'apiculture en Suisse. *Agroscope Transfer*, 1-24.